

FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE GRUES SPECIFIQUES (grue araignée – grue électrique)

▪ **Objectifs**

Être capable d'acquérir les connaissances pratiques et théoriques sur la conduite des grues spécifiques (grue araignée ou grue électrique) nécessaires à l'obtention de l'autorisation de conduite.

▪ Durée : 1 à 2 jours en fonction de l'expérience	▪ Nombre de stagiaires : 5 à 10 participants
▪ Lieu et horaires : à définir selon vos besoins	▪ Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
▪ Tarif : sur demande	▪ Délai d'accès : 24 heures minimum

▪ **Public**

Toute personne appelée à utiliser des grues spécifiques en permanence ou occasionnellement dans le cadre de son travail.

▪ **Prérequis**

Être âgé de 18 ans minimum.

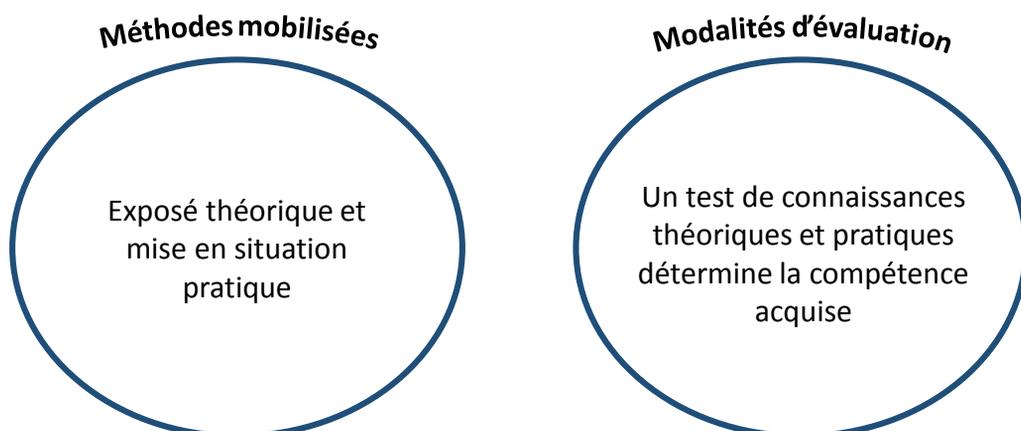
Savoir lire et parler la langue française.

Être titulaire du permis de conduire B ou C suivant le P.T.R.A. du véhicule.

▪ **Profil du ou des formateurs**

Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Formateurs /testeurs qualifiés Testeur CACES® par notre organisme de certification.



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Formation Théorique

La législation :

- ❖ Les textes fondamentaux
- ❖ La circulation dans l'entreprise et sur les sites
- ❖ Les prescriptions du Code du Travail

Les responsabilités du conducteur :

- ❖ La sécurité
- ❖ Le matériel
- ❖ La qualité des opérations
- ❖ L'environnement

La sécurité :

- ❖ Les règles à observer
- ❖ Le plan de circulation
- ❖ Réagir au quotidien
- ❖ Code de la route
- ❖ Règles de sécurité

Les vérifications :

- ❖ Prise de poste
- ❖ Fin de poste
- ❖ Consignes spéciales

Formation Pratique

- ❖ Contrôles visuels
- ❖ Essais et vérification du fonctionnement des dispositifs de sécurité
- ❖ Accès contrôle cabine
- ❖ Vérifications mécaniques
- ❖ Maîtrise de la machine
- ❖ Maîtrise de la machine en circuit
- ❖ Circulation en marche AR